

Table des matières

| | | |
|------|---|----|
| I. | Présentation du projet..... | 3 |
| A. | Contexte et cadre légal..... | 3 |
| B. | Le CPERD au sein du Pôle Parentalité et Insertion de l'association Résonance..... | 3 |
| C. | Les domaines d'accompagnement..... | 5 |
| D. | Un dispositif au service du parcours de l'utilisateur..... | 8 |
| II. | Modalités d'intervention..... | 9 |
| A. | Périmètres d'intervention..... | 9 |
| B. | Public cible..... | 9 |
| C. | Plan de roulement du personnel..... | 10 |
| D. | Continuité de service..... | 10 |
| E. | Proposition concernant la Commission Projet Parents-Enfants (CPPE)..... | 11 |
| F. | Admission et Contractualisation..... | 11 |
| G. | Le Référent Parcours..... | 12 |
| H. | Un système de répit..... | 12 |
| I. | Phase d'interventions..... | 13 |
| III. | Mise en œuvre du Projet..... | 15 |
| A. | Moyens mis en œuvre..... | 15 |
| B. | Montée en charge..... | 16 |
| IV. | Plan de développement des compétences..... | 17 |
| V. | Evaluation du dispositif..... | 18 |

I. Présentation du projet

A. Contexte et cadre légal

L'objectif du projet est de faire correspondre les engagements de la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance 2020-2022 signée entre le département du Haut-Rhin et le ministère des solidarités et de la santé avec les besoins repérés sur le territoire. Le Centre Parental Expérimental Renforcé Diffus (CPERD) s'inscrit dans le Contrat Départemental de Prévention et de Protection de l'Enfance.

A travers ce projet innovant, nous visons la construction et/ou le maintien du lien parents-enfants, la protection et le développement du jeune enfant ainsi que le renforcement des compétences parentales permettant ainsi de garantir l'autonomie et l'insertion dans l'environnement. Nous proposons d'accompagner l'enfant avec ses deux parents. Nos prestations visent à développer une sécurité physique, affective, intellectuelle et sociale pour l'enfant, de permettre aux parents d'assurer leurs responsabilités et leur rôle parental afin de garantir le développement de l'enfant. Par ce projet nous proposons aux parents de développer leur capacité à agir, de mobiliser leurs ressources et compétences dans le but de soutenir le projet familial et le projet pour l'enfant.

Ce projet est expérimenté depuis le 1er juillet 2020. Dans ce cadre, 4 familles ont été accompagnées dans leur logement à Colmar. Une éducatrice spécialisée intervient en CDD à temps plein auprès des familles avec l'appui de l'équipe du centre maternel et du plateau technique (crèche interne, accompagnement à la gestion budgétaire, expertise des visites à domicile...) du Pôle Parentalité et Insertion. Un comité de pilotage interne composé de professionnels du SEADR (Service Educatif d'Accompagnement à Domicile Renforcé), du dispositif le « Portail » et du Centre Maternel a ainsi été mis en place. Ce COPIL permet de suivre l'activité, participe à l'élaboration des outils et prépare au cadrage du dispositif. Une plaquette de communication a été réalisée (Annexe 1)

Un bilan intermédiaire a été réalisé en novembre 2020 en présence de la cheffe de service de l'espace solidarité de Colmar et de la coordinatrice de secteur de la Protection Maternelle et Infantile. Ce diagnostic partagé à mi-parcours a permis de mesurer la progression et l'orientation du projet au regard des résultats atteints (Annexe 2). La pertinence du projet a été souligné par les parties prenantes.

B. Le CPERD au sein du Pôle Parentalité et Insertion de l'association Résonance

Le Pôle Parentalité et Insertion (PPI) regroupe plusieurs services différents qui permettent de soutenir les parents, de favoriser leur inclusion sociale tout en protégeant les enfants.

Les parents isolés avec enfant(s) et les femmes enceintes sont accueillis et hébergés au centre maternel Caroline Binder, les familles sont logées et accompagnées par le service d'insertion le « Portail » et des enfants de moins de 6 ans sont accompagnés par le SEADR. La cohérence des dispositifs du Pôle favorise la compréhension des situations et permet d'établir des objectifs de travail pertinents et conformes aux besoins et attentes des familles. La philosophie du Pôle est de faire émerger les compétences de chaque personne accompagnée et d'identifier les leviers dans chaque situation.

Le CPERD bénéficiera de toutes les ressources du Pôle. Le plateau technique du centre maternel est à disposition des parties prenantes.

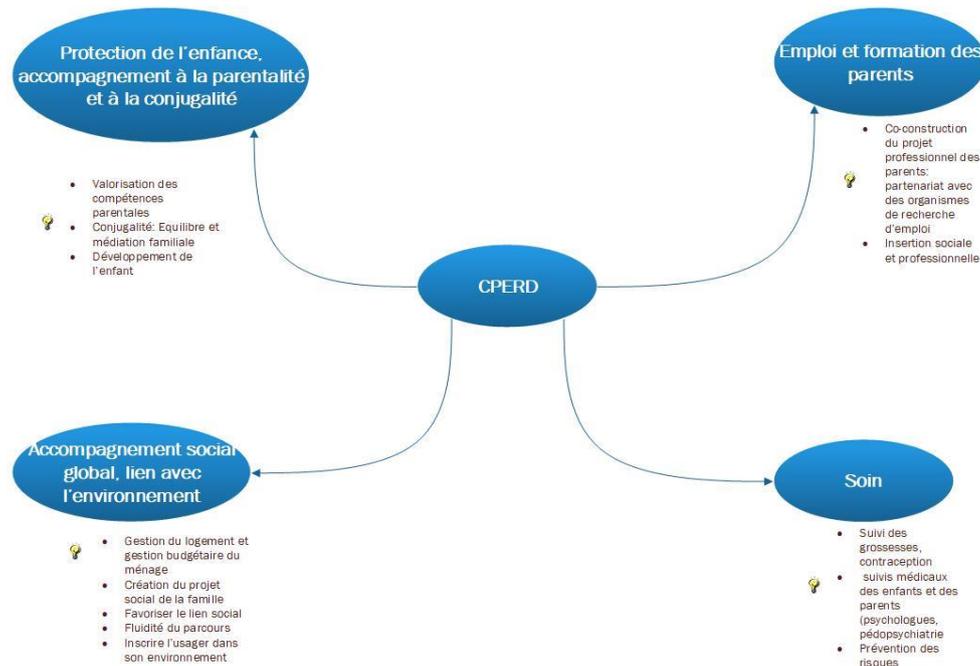
Les services du Pôle offrent une multitude de possibilités, de ressources et d'expertises qui peuvent être valorisées de manières transversales auprès des usagers telles que : l'observation fine du développement de l'enfant grâce à la crèche interne, les soins du jeune enfant, les techniques d'accompagnement des parents et de l'enfant, le cadre éducatif, la prévention des risques de violences, l'expérience du travail itinérant et au domicile des usagers, l'analyse systémique, le travail à la sensorialité, l'expertise du travail à domicile, la coopération partenariale, la capacité à faire émerger les compétences parentales.

Les usagers accompagnés par le CPERD pourront bénéficier d'une activité multi-sensorielle proposée au Centre Maternel. Cet atelier est ouvert aux parents et aux enfants. Il favorise les liens parents/enfants à travers l'éveil et la stimulation des sens dans un climat contenant et sécurisant pour l'enfant. Le cadre de cette activité invite à se centrer sur soi, à être à l'écoute de ses propres besoins. L'espace engageant invite à des expériences positives, favorables à une meilleure perception du corps et de son environnement. Les parents prennent conscience des formes particulières de communication avec leur enfant.

La professionnelle, formée à la technique « Snoezelen », utilise son savoir-être et son savoir-faire afin de faciliter la rencontre et les échanges au sein de la dyade (mère ou père et enfant) ou triade (mère et père et enfant).

Le CPERD est un dispositif décroisé du PPI. Une équipe mobile intervient au plus près des besoins des personnes accompagnées en développant des partenariats afin d'assurer un parcours d'**inclusion durable** des usagers sur un territoire.

Les acteurs du secteur seront associés à la mise en œuvre des projets notamment la co-construction du Projet Pour l'Enfant (PPE).



C. Les domaines d'accompagnement

Le Centre Parental Expérimental Renforcé Diffus a pour mission de soutenir l'enfant ainsi que ses deux parents dans un objectif d'accompagnement global de la famille. Cet accompagnement global renforcé repose sur 4 volets de compétences visant à accompagner la famille dans son environnement :

1. Premier volet : la protection de l'enfance, l'accompagnement à la parentalité et à la conjugalité : « le projet famille »

Dans le cadre de nos missions de protection de l'enfance l'association Résonance attache une importance aux liens d'attachement du bébé et/ou du jeune enfant à ses parents. L'attachement de l'enfant à ses parents contribue en effet à sa santé psycho-affective. Nous souhaitons accompagner la famille en répondant aux besoins de la triade père-mère-enfant. Parmi les facteurs favorisant ou entravant le développement de l'enfant, le climat relationnel et affectif du couple s'avère primordial. Nous visons un accueil sécurisé de l'enfant en renforçant les liens affectifs indispensables à son développement afin de favoriser l'équilibre familial.

Associer l'accompagnement à la parentalité avec un accompagnement à la conjugalité limite les risques de violences intrafamiliales: une valorisation des compétences parentales évite la séparation et le placement de l'enfant. Notre accompagnement vise à soutenir les parents pour qu'ils prennent conscience et construisent leurs responsabilités. Notre rôle consiste à reconnaître, légitimer et responsabiliser les parents dans leurs missions et principes d'action vis-à-vis de leur enfant.

A travers cet accompagnement de proximité, le CPERD permet de soutenir le développement de l'enfant, de mobiliser les ressources des parents, de les rejoindre là où ils sont, de promouvoir les parcours et le projet pour l'enfant tout en travaillant sur les difficultés repérées.

Nous souhaitons accompagner les parents aux moments clés de transmission des savoirs (savoir-être, savoir-faire, savoir-agir) autour de leur enfant pour sécuriser son développement en proposant ainsi un « projet de famille ».

La complémentarité des prestations du Pôle Parentalité et Insertion est particulièrement intéressante aussi bien dans la phase de diagnostic que dans le cœur de l'accompagnement proposé à l'enfant et ses parents. Au sein du Pôle, chaque accompagnement débute par une phase d'observation et d'évaluation où sont repérés les fragilités et les besoins mais aussi et surtout les compétences parentales, la dynamique de l'enfant, les ressources de l'environnement et du réseau familial et amical. Cette évaluation systémique permet de repérer ou construire de véritables leviers au changement, de placer les personnes accompagnées comme acteurs de leurs projets.

Fort de plusieurs années d'expériences, les professionnels du PPI ont construit et se sont appropriés plusieurs outils dont le CPERD pourra bénéficier : génogramme, sociogramme, utilisation de cartes des besoins et des émotions, projet personnel...

2. Deuxième volet : L'emploi et la formation : « le projet professionnel »

Nous proposons de construire et/ou consolider avec les parents un projet professionnel en lien avec les différents partenaires visant la nécessité de lever certains freins à l'insertion professionnelle des parents comme l'isolement et la mobilité.

Par ce programme, nous proposons à l'usager de développer sa capacité à agir, de mobiliser ses ressources et ses compétences dans le but de soutenir son projet socio-professionnel.

Dans une démarche « d'aller vers », nous intervenons dans le lieu de vie de la personne, dans son environnement propre. Nous relions ainsi l'usager à la cité dans une démarche d'inclusion sociale, de participation citoyenne et de lutte contre l'isolement.

Nous proposons d'accompagner les usagers dans une dynamique d'évolution de ses compétences :

- Développer le pouvoir d'agir (empowerment): construire un parcours individualisé, permettre l'ouverture des champs des possibles, guider et structurer son projet socioprofessionnel, lui donner confiance en l'avenir, valoriser son image.
- Favoriser la mobilisation de ses ressources : identifier les freins, repérer les compétences transversales, activer la force du réseau partenarial.

- Développer ses savoir-faire : impulser une dynamique de changement, travailler sur le développement de ses compétences, permettre de saisir les opportunités, développer l'autonomie.

Nous proposons d'accompagner le parent dans ses recherches d'emplois, de préparer aux entretiens d'embauches, d'aider à la construction de CV et de lettre de motivation. Nous solliciterons les différents employeurs sur le territoire, le partenariat sur le réseau de structures d'insertion par l'activité économique et spécialisé.

Cette construction permettra l'autonomisation des parents à la sortie du dispositif et de permettre de viser la stabilisation du système, en imaginant un parent qui se réalise en équilibre dans sa vie professionnelle, personnelle et familiale.

3. **Troisième volet** : L'accompagnement social, le lien avec l'environnement : « le projet social »

Les prestations du CPERD s'appliqueront aux familles disposant d'un logement à leur nom ou hébergées dans un logement diffus dédié loué par l'association. Dans ce cas, nous proposons de co-construire avec la famille un « projet social » en définissant le logement recherché (le secteur géographique, les commodités, etc...).

Nous proposons d'organiser des temps individuels consacrés à la gestion budgétaire (aide au calcul du taux d'effort, du reste à vivre, suivi et compréhension des charges), au savoir-habiter son logement, vivre en collectivité et savoir gérer les dépenses énergétiques incontournables. Pour ce faire, nous mobiliserons les partenaires locaux (prestataires énergie, bailleurs sociaux, CCAS, FSL, Face Alsace...) avec qui nous avons déjà une relation de confiance établie du fait des missions exercées par le « Portail ».

Nous faciliterons l'intégration des usagers dans la cité en associant le réseau partenarial local déjà existant (PMI, assistante sociale de secteur, CCAS, crèche, assistante maternelle, LAEP, CMPP, CAMSP, associations d'activités diverses, Espace Solidarité, SIAE) en le mobilisant dans l'intérêt de l'enfant et de sa famille.

L'objectif consiste à ce que l'utilisateur devienne acteur de sa relation avec la société. L'accompagnement mise donc sur les capacités des personnes à développer leurs ressources propres, leurs capacités d'initiatives et de choix.

Nous valoriserons l'accès des usagers à la culture et aux loisirs (périscolaire, centre de loisirs) en privilégiant la création de liens sociaux de proximité permettant ainsi l'intégration sociale des familles sur un territoire.

4. **Quatrième volet** : Le soin

Nous proposons de soutenir les parents en matière d'hygiène, de soins, d'alimentation, des besoins de l'enfant, du respect des rythmes, du développement psychomoteur et de la croissance de l'enfant.

Nos interventions seront orientées sur la diversification alimentaire, la prise en compte des pleurs de l'enfant, du sommeil, de la prévention des accidents domestiques, du développement de l'enfant

Nous proposons également le suivi de grossesse, de l'allaitement en lien avec le planning familial, gynécologue et sage-femme.

Nous offrons la possibilité aux parents d'effectuer un bilan de santé et un suivi des démarches de santé (vaccinations, prise en compte des particularités, du handicap).

Nous accompagnons l'apprentissage des parents aux besoins fondamentaux de l'enfant. Nous mobiliserons les compétences des partenaires afin de répondre aux besoins centrés sur l'enfant et les parents. Nos observations et notre expertise permettront de soutenir une démarche de soins personnalisée avec les parents et/ou l'enfant.

Nous intervenons également sur la prévention en faveur de l'enfant à naître. Nous effectuons le lien avec la maternité, nous préparons la famille à l'arrivée d'un autre enfant (droits, question matériel, retour au domicile). Nous procédons à des échanges liés à la grossesse et la naissance de l'enfant. Nous abordons l'allaitement, les premiers jours de vie de l'enfant, l'éveil de l'enfant, le baby-blues, la place de chacun dans ce nouveau système familial.

Nous faciliterons l'accès des personnes accompagnées aux droits à l'éducation à la sexualité et à la contraception. Nous valoriserons le réseau du référent « Vie Affective Relationnelle et Sexuelle » déjà nommé au PPI.

D. Un dispositif au service du parcours de l'utilisateur

En proposant un Centre Parental Expérimental Renforcé Diffus (CPERD) sous le format d'un dispositif, nous visons une organisation souple, intelligente et adaptative. Nous visons l'efficacité et la réactivité. Nous souhaitons orienter nos prestations vers une logique centrée sur la personne, son projet de vie, ses attentes, sa capacité à agir, ses ressources, ses compétences, son développement et son parcours.

Nous proposons l'individualisation de la prise en charge, la continuité du parcours, la cohérence et la coordination des actions ainsi que la stabilité affective de l'enfant.

Nos interventions s'inscrivent dans une recherche de participation des personnes accompagnées dès la construction du projet. Nous cherchons l'adhésion et l'accord des usagers. Nous proposons aux parents, aux enfants ainsi qu'aux partenaires de s'exprimer, de discuter et de négocier les objectifs de travail afin de co-construire leurs projets. Ces axes de travail sont intégrés dans le PGAF (Annexe 3) de la personne accompagnée et constitue la feuille de route des parties prenantes. Les diverses actions proposées supposent une articulation et une coordination des ressources disponibles en interne mais aussi dans l'environnement de la famille. Le référent parcours assure la coordination du parcours de la famille dans un cadre formalisé.

La démarche du référent de parcours est destinée à proposer un accompagnement renforcé aux personnes accompagnées. Il vise à améliorer la coopération entre les professionnels en charge du suivi d'une même personne, en associant activement cette dernière à la prise de décision. L'enjeu consiste à assurer la continuité du

parcours de la personne accompagnée. Nous proposons d'intervenir sur les freins directs ou périphériques identifiés en proposant des actions cohérentes correspondantes aux besoins et aux attentes de la personne.

La complexité de certaines situations et leur caractère multifactoriel nécessitent souvent une pluralité d'intervention. Ces prestations doivent être coordonnées, fluides et respectueuses du parcours et des projets de la personne.

II. Modalités d'intervention

Le CPERD accompagnera 30 personnes, 10 familles composées de 3 personnes dans 10 logements diffus.

Nous proposons d'intervenir auprès de la famille soit dans l'environnement familial préexistant à l'admission soit dans un logement diffus, dédié, loué par l'association :

- Famille locataire à leur nom : ce mode d'intervention concernera 8 familles (4 en périphérie de Colmar et 4 en périphérie de Mulhouse) ;
- Famille hébergée par l'Association : ce mode d'intervention concernera 2 familles (1 logement dédié autour de Colmar et 1 logement dédié autour de Mulhouse). En fin d'accompagnement, le bail pourra glisser au nom des personnes accompagnées.

A. Périmètres d'intervention

Nous proposons d'intervenir dans un rayon de 30km autour de Colmar et 30 Km autour de Mulhouse.



B. Public cible

Plusieurs publics peuvent bénéficier du CPERD :

- Les enfants de moins de 3 ans accompagnés de leurs parents ;
- Les futurs parents en attente de la naissance de leur enfant ;
- D'un ou des parent(s) avec un ou deux enfants de moins de 3ans et un enfant âgé de 12 mois ou une grossesse en cours ;
- D'autres compositions ou situations avec l'accord de la Commission Projet Parents-Enfant.

a. Implantation des bureaux

Nous proposons d'établir notre espace de travail principal à proximité du PPI à Colmar. Cette proposition permettra au Chef de service d'offrir un management de proximité à son équipe et d'organiser la gestion des interventions en mutualisant les moyens avec le PPI. Cette situation permettra aux professionnels de bénéficier des infrastructures du Pôle (salle de réunion, retour d'expérience, mutualisation des moyens, salle sensorielle).

C. Plan de roulement du personnel

Une permanence sera assurée 7 jours/7 et 365 jours/an par les membres de l'équipe pluridisciplinaire de 8H à 21H. Ce temps, dédié au travail administratif, permettra aux professionnels de rédiger des écrits, des rapports de situation, des bilans hebdomadaires, des notes et des projets socio-éducatifs. Cette présence au bureau permettra d'assurer une continuité de service et de répondre aux situations d'urgence.

Une équipe mobile ira à la rencontre des usagers selon les besoins identifiés. Les professionnels déployés sur le terrain seront équipés d'une mallette numérique (ordinateur portable et téléphone avec accès à internet). Ils pourront bénéficier d'un espace de travail identifié sur chaque zone d'activité. Vous trouverez en annexe une proposition de plan de roulement (Annexe 4).

D. Continuité de service

Le CPERD assure une continuité dans la prise en charge du public 7j/7 et 24H/24H dimanches et jours fériés inclus.

Une intervention en journée en fonction des besoins et des attentes, une astreinte assurera le relai entre le jour et la nuit et un système de répit novateur permettra de donner de « l'oxygène » aux parents ou/et à l'enfant.

- L'équipe pluridisciplinaire interviendra en journée. En fonction des besoins des familles, des interventions peuvent être programmées en horaires décalés ou en coupés dès le lever à 6H30 et jusqu'au coucher à 21H.

- Le cadre d'astreinte (astreinte déjà existante et mutualisée avec les autres Pôles de l'association) prend le relai à partir de 21H jusqu'à 8H30. Les familles auront la possibilité de le saisir à tout moment.

E. Proposition concernant la Commission Projet Parents-Enfants (CPPE)

L'orientation au CPERD fait suite à une démarche volontaire des parents ou suite éventuellement à un placement judiciaire de l'enfant au CPERD. Les usagers sont admis au CPERD sur le fondement de la décision d'admission prise par la CPPE. Cette commission est composée d'un représentant de la Direction des territoires de la solidarité, d'un représentant de la Protection Maternelle et Infantile, d'un représentant de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) et du représentant du CPERD.

L'orientation est confirmée par un inspecteur de l'Aide Sociale à l'Enfance et in fine validée par le Directeur du PPI. L'inspecteur ASE jouera un rôle d'« autorité administrative », un référent « pivot » tout au long de la mesure. Il sera l'interlocuteur privilégié du CPERD, de l'enfant et de sa famille dans le cadre de la mise en œuvre du Projet Pour l'Enfant. La présence des personnes accompagnées au CPERD est provisoire. La durée est définie par la CPPE et inscrite dans le Document Individuel d'Accueil de la Famille (DIAF) (Annexe 5) signé à l'arrivée au CPERD.

- ✓ Prolongation : Si le parcours des usagers n'est pas abouti, une prolongation de séjour est possible. L'utilisateur formule une demande de prolongation motivée, par écrit au plus tard 15 jours avant la fin de la mesure. Ce bilan est transmis au référent de l'ASE et à la CPPE.
- ✓ La fin de l'accompagnement : Si la CPPE n'accorde pas de prolongation, il sera signifié à la famille la date de fin de la mesure.

Plusieurs autres critères peuvent entraîner une fin de prise en charge. Ils sont définis dans le DIAF.

Dans tous les cas, le CPERD s'engage à proposer l'orientation la plus adaptée possible dans l'intérêt supérieur de l'enfant.

F. Admission et Contractualisation

Dès l'orientation prononcée, le chef de service organise un rendez-vous d'admission au sein de l'établissement avec l'enfant, sa famille, et le référent parcours. Cette première rencontre permet de présenter les rôles de chacun, d'évoquer les orientations proposées par la CPPE et de poser le cadre de l'intervention.

Le chef de service présente les missions du dispositif et remet le dossier d'admission : le règlement de fonctionnement (Annexe 6), le livret d'accueil (Annexe 7) ainsi que la charte des droits et des libertés de la personne accueillie.

Le DIAF est signé par les parties prenantes. Un exemplaire est remis à la famille ou transmis sous quinzaine.

Lors de cette rencontre, le Projet Pour l'Enfant et le contenu du PGAF sont abordés. La date de la première synthèse partenariale est posée à cette occasion. L'invitation (Annexe 8) est envoyée à la famille et à l'ensemble des partenaires.

G. Le Référent Parcours

Chaque famille est suivie et accompagnée par un référent parcours. Le référent parcours réalise avec la personne un diagnostic global de sa situation et de ses besoins afin de définir le PGAF de la famille.

Au regard des compétences identifiées dans la situation, il co-construit avec la personne accompagnée et l'ensemble des acteurs internes et externes des objectifs opérationnels et un plan d'action en adéquation avec les besoins de la personne.

Le référent parcours est un professionnel disposant d'une vision globale des interventions sociales auprès de la famille. Il fait le lien et coordonne les actions. Sans lien hiérarchique, ce *professionnel ressource* garantit la continuité du parcours d'inclusion de l'utilisateur et assure la cohérence de l'accompagnement proposé.

L'action du référent parcours s'inscrit dans un travail en réseau. Il intervient comme facilitateur des actions mises en œuvre.

Le référent parcours utilise un génogramme (Annexe 9) et un sociogramme qui permettront d'identifier la composition de la famille, son organisation, les personnes ressources des usagers et les liens entre les différents membres de la famille.

Le génogramme nous fournit des renseignements précieux sur la composition de la famille, ses relations intrafamiliales, et sur les interactions et influences intergénérationnelles, mais il ne met pas en évidence la nature des relations avec le monde extérieur, ce qui peut s'avérer utile dans les situations que nous accompagnons. Le sociogramme est une représentation graphique servant à mettre en évidence et à analyser les liens d'une personne avec son environnement. Il nous permet de visualiser les liens de la famille avec les structures extérieures de santé, d'éducation, de loisirs, de travail, avec un cercle d'amis ou appartenant à la famille élargie.

Il permet aussi de donner un aperçu sur les interactions entre les différents acteurs professionnels d'une manière plus subjective.

H. Un système de répit

Le répit permettra aux parents de faire un pas de côté, de bénéficier d'une parenthèse, d'une bouffée d'oxygène, de prendre du temps pour eux et/ou d'éviter qu'une situation se dégrade. Ce système de répit peut s'organiser en journée, en soirée ou la nuit :

- ✓ En journée: cette possibilité permettra aux parents d'effectuer des démarches administratives, de formation, d'emploi ou d'actions de

soins, de conjugalité ou satisfaire le besoin de repos ou d'aide aux tâches quotidiennes.

Nous proposons de mobiliser plusieurs pistes d'accueil des enfants : la crèche interne du centre maternel, la crèche du quartier via une convention de partenariat, l'assistante maternelle de proximité, l'intervention d'un(e) Technicien(ne) de l'Intervention Sociale et Familiale en interne ou via un Service d'Accompagnement A Domicile (SAAD), un lieu d'accueil enfants/parents de proximité, un périscolaire, mais aussi la personne ressource identifiée grâce au sociogramme.

- ✓ En soirée : l'équipe interviendra au domicile des familles jusqu'à 21h ou plus si une difficulté est sous-jacente. Cette intervention renforcée permettra d'anticiper les tensions intrafamiliales.
- ✓ La nuit : en cas de situation de crise conjoncturelle et significative, le cadre d'astreinte peut mobiliser un logement dédié au sein du centre maternel de Colmar afin d'y accueillir une mère et son/ses enfant(s). Nous pouvons également proposer un répit d'une nuit à l'enfant seul ou à une mère seule. La veilleuse de nuit du centre maternel prendra le relais de la situation. Vous trouverez en annexe la procédure d'astreinte et le mode opératoire « répit » (Annexe 10).
Nous mobiliserons également un réseau d'assistantes maternelles en capacité de prendre le relai.

I. Phase d'interventions

L'intervention des équipes du CPERD s'articulera en trois temps. Dans un premier temps, nous proposons d'observer, d'analyser la situation, d'identifier les leviers et les axes de travail (0 à 2 mois) puis si la situation nécessite une prolongation de l'accompagnement, nous nous projeterons sur le cœur de l'accompagnement (2 à 5 mois) avec la formalisation d'objectifs opérationnels. Entre le 5e et le 6e mois, nous préparons la fin de mesure. Nous nous retirerons progressivement tout en assurant un « filet de sécurité ». Puis, en phase d'évaluation finale, nous proposons, en co-construction avec la famille, différentes orientations adaptées aux besoins réels de l'enfant et des parents. Nous organiserons le relai avec les partenaires.

➤ **La phase d'observation et d'identification des projets : entre 0 et 2 mois** (Annexe 11)

Cette phase est nécessaire au diagnostic et à la mise en place du plan d'action. Elle permet d'identifier si le CPERD est la solution adaptée aux problématiques de la famille. L'objectif des 2 premiers mois est d'instaurer une relation de confiance avec la famille, d'observer et analyser la dynamique familiale avec une approche systémique. Nous repérerons les partenariats possibles, et évaluerons les compétences parentales et les besoins de l'enfant grâce à des grilles d'évaluation (cf PGAF).

Nous visons l'autodétermination des personnes accompagnées dès la co-construction du projet : pour ce faire, nous utilisons des outils de médiation ludique et participatif comme par exemple un jeu de carte sur l'expression des besoins.



A échéance des 2 premiers mois, les objectifs du Projet Pour l'Enfant et du PGAF seront co-construits avec les parties prenantes.

Au regard des observations soit :

- Le CPERD est non adapté car trop ou pas assez intensif par rapport à la situation. Le Chef de Service organise alors une rencontre avec les parties prenantes et préconise une réorientation adaptée à la CPPE et à l'ASE. Un passage de relai est organisé.
- Le CPERD est adapté, le référent parcours de la famille organise avec les parties prenantes la concrétisation du Projet Pour l'Enfant et du PGAF en déterminant les objectifs opérationnels, les modes opératoires et la coordination avec les partenaires en lien avec la commande initiale de la CPPE et de l'ASE. Le chef de service valide les différents projets. Une prolongation de 3 mois est préconisée.

➤ **La phase d'accompagnement : entre le 2^e et le 5^e mois (Annexe 12)**

La phase d'accompagnement peut ainsi commencer. Elle comprend 5 interventions par semaine : Visite à domicile, sortie extérieure, rendez-vous avec un spécialiste, l'accès à la crèche interne ou de quartier, rencontres avec les partenaires et un travail sur les liens parentaux...

En fonction des objectifs opérationnels, les différents professionnels se déplaceront au domicile des usagers. Le référent parcours sera le chef d'orchestre des interventions et le relai avec la famille et les partenaires.

Des temps d'échanges et de concertation permettront de développer et d'associer les ressources de l'environnement.

➤ **La phase d'évaluation et de préparation de fin de mesure : entre le 5^e et le 6^e mois (Annexes 13 et 14)**

A la fin du 5^e mois, le référent parcours fait le bilan de l'accompagnement avec les parties prenantes. En lien avec le chef de service, le référent de parcours analyse l'atteinte des objectifs, les redéfinit et/ou les adaptent. Il questionne aussi les moyens utilisés.

Le référent parcours rédige le bilan d'accompagnement en s'appuyant sur le compte rendu de la synthèse interne. L'écrit est partagé avec la famille et validé par le Chef de service puis envoyé à la CPPE et à l'ASE.

- Si les objectifs du PGAF sont atteints alors le référent parcours organise un temps d'échange et « d'au revoir ». Le référent parcours organise le passage de relai avec les partenaires du secteur.
- Si les objectifs du PGAF ne sont pas atteints, une prolongation de l'accompagnement est proposée, les objectifs sont réajustés et des préconisations sont envoyées à la CPPE et à l'ASE.
Un avenant au DIAF est établi pour 3 mois.

III. Mise en œuvre du Projet

A. Moyens mis en œuvre

➤ Moyens humains

L'équipe du CPERD sera rattachée au Directeur du Pôle Parentalité et Insertion (organigramme en annexe 15). Ce dispositif sera composé 8 ETP dont un(e) chef(fe) de service :

- 1 chef (fe) de service : il/elle est garant du bon déroulement des prestations proposées au public en lien avec le Projet Pour l'Enfant et le PGAF. Il conviendra avec l'équipe pluridisciplinaire des modalités d'interventions en s'appuyant sur :
 - Des brainstormings quotidiens
 - Des réunions d'équipe hebdomadaire au cours desquelles les situations sont analysées.
 - L'expertise du référent parcours et ses compétences.
 - Des écrits professionnels : bilan hebdomadaire, note d'information, rapport de situation, synthèse interne et bilan d'accompagnement.
 - Les ressources du logiciel interne et du dossier numérique de l'utilisateur
 - L'approche systémique d'une situation
 - Des ressources de l'environnement
 - Des synthèses partenariales
 - Le respect du cadre légal d'intervention
 - Des réunions de Direction
- 1 Educateur(trice) Spécialisé(e)
- 1 Educateur(trice) Jeunes Enfants
- 1 Conseiller(e) Economie Sociale et Familiale
- 1 Auxiliaire de Puériculture
- 1 Educateur (trice) spécialisé(e) avec une qualification Médiateur Familial
- 1 Infirmier(e) Diplômé(e) d'Etat

- 1 Technicien(ne) de l'Intervention Sociale et Familiale

Les fiches de postes nominatives sont en annexe. (Annexe 16).

Dans le cadre de conventions de partenariat, nous proposons des interventions ponctuelles d'un(e) Technicien(ne) de l'Intervention Sociale ou/et Familiale et d'un(e) psychologue.

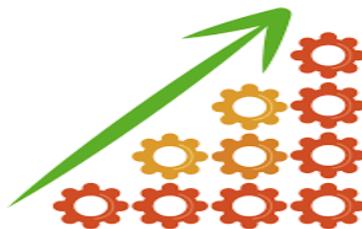
➤ Moyens Techniques

L'équipe du CPERD se déplace entre Colmar et Mulhouse. 6 véhicules de services seront à disposition de l'équipe ainsi que 8 téléphones et ordinateurs portables.

Pour les 2 familles en hébergement diffus, les 2 logements seront loués et meublés par l'association.

Une mutualisation des bureaux (Colmar et Mulhouse) se fera au sein de Résonance.

B. Montée en charge



- L'ouverture du CPERD est envisagée au 1^{er} juillet 2021 avec 5 familles accompagnées dont 3 à Colmar et 2 à Mulhouse. Dès l'ouverture, nous proposons de recruter : un (e) chef (fe) de service basé (e) à Colmar, un(e) éducateur(trice) Jeunes Enfants (EJE), et un(e) Technicien(ne) de l'Intervention Sociale et Familiale (TISF) en complément de l'éducatrice spécialisée déjà en poste
- En septembre 2021, afin de compléter l'équipe professionnelle et en vue d'augmenter le nombre de familles accompagnées, un(e) Conseiller(e) en Economie Sociale et Familiale sera recruté(e).
- En octobre 2021 l'association Résonance fera l'acquisition d'un logement meublé qui permettra d'accueillir une famille supplémentaire au sein du CPERD dans un logement diffus à Colmar. 6 familles seront accompagnées (4 à Colmar et 2 à Mulhouse).
- En novembre 2021, l'association Résonance fera l'acquisition d'un logement meublé à Mulhouse qui permettra d'accueillir une famille supplémentaire au sein du CPERD dans un logement diffus à Mulhouse. 7 familles seront accompagnées au total (4 à Colmar et 3 à Mulhouse). Afin de compléter les compétences de l'équipe pluridisciplinaire : un(e) infirmier(e) et un(e) éducateur(trice) spécialisé(e) avec une qualification de médiateur familial devront être recruté(e)s.

- En décembre 2021, une famille supplémentaire à Mulhouse pourra être accompagnée par le CPERD. 8 familles au total seront alors accompagnées (4 à Colmar et 4 à Mulhouse).
- En janvier 2022, 9 familles seront accompagnées. 5 à Colmar et 4 à Mulhouse. Le recrutement d'un(e) auxiliaire de puériculture se réalisera.
- En février 2022, 10 familles seront accompagnées par le dispositif du CPERD. Elles seront équitablement réparties sur les 2 territoires : 5 à Colmar et 5 à Mulhouse.

Tout au long du processus de montée en charge, nous réaliserons une communication à destination de nos partenaires internes et externes (rencontres, portes ouvertes, plaquettes, conférences, articles de presse...).

IV. Plan de développement des compétences

Au niveau des formations du CPERD, il est important de renforcer les compétences de l'équipe pluridisciplinaire :

- ✓ Juillet à octobre 2021

L'école supérieure de Praxis social à Mulhouse se chargera de la formation « **réfèrent parcours : quelle partition au pôle parentalité et insertion** ». Elle s'étalera sur 3 jours. L'objectif de cette formation est de définir les incontournables de la fonction du réfèrent parcours, comprendre les enjeux du travail en partenariat et en réseau et de développer ses capacités (mobiliser et soutenir une dynamique de partenariat élargie et veiller à la continuité et à la cohérence es accompagnements proposés).

Il est également important d'axer les compétences de l'équipe pluridisciplinaire autour de la parentalité et des déficiences intellectuelles.

- ✓ Novembre 2021

L'institut Régional du Travail Social des Hauts de France se chargera de la formation « **déficience intellectuelle et parentalité** ». Elle sera mutualisée avec les services du PPI et s'étalera sur 2 jours.

L'objectif est d'acquérir des connaissances et de réfléchir sur les représentations concernant la parentalité des personnes présentant une déficience intellectuelle afin de tendre vers un accompagnement réussi.

- ✓ Début 2022

Il est aussi nécessaire d'apporter des compétences à l'équipe pluridisciplinaire visant à soutenir la parentalité et accroître les compétences des familles. Cette formation aura pour objectif d'appréhender l'évolution sociologique et l'approche systémique

d'une famille, de définir la parentalité, les compétences des familles, et les ressources. Dans un contexte d'accompagnement, cette formation aura aussi pour objectifs d'envisager la création d'une collaboration et d'une coopération avec les parents et de soutenir et mobiliser les ressources parentales.

Ces compétences sont déjà présentes au sein du PPI mais cette formation aura pour objectif de les renforcer afin de pouvoir accompagner le couple dans sa parentalité mais aussi dans sa conjugalité et ainsi de répondre aux objectifs et aux attentes du CPERD.

✓ Fin 2022

Nous proposons d'aborder avec l'équipe pluridisciplinaire, la Communication Non Violente (CNV).

Cette approche nous propose de nous centrer sur ce qui est essentiel dans les interactions humaines, pour améliorer la qualité de nos échanges et contribuer à notre bien-être. Le processus de CNV nous amène à nous exprimer et à écouter l'autre avec une grande conscience et qualité de présence. Elle favorise ainsi un dialogue sincère, authentique et respectueux. La CNV nous invite à être plus conscients de nos perceptions, nos émotions, nos désirs et de nos besoins à être précis. Elle porte un regard sur l'autre (et sur soi-même) empreint de respect et d'empathie. Cette démarche insiste aussi sur le fait de formuler ce que nous souhaitons dans une situation donnée. C'est justement cette demande exprimée clairement qui devient l'amorce d'une solution ou d'un dialogue réellement constructif et créatif.

✓ En 2023

Nous proposons la mise en place d'un groupe d'analyse des pratiques professionnelles. Nous souhaitons que l'équipe développe des capacités d'analyse des situations vécues sur le terrain. Par ce biais, nous souhaitons que les professionnels acquièrent la capacité à s'interroger et à décoder les problèmes auxquels ils sont confrontés. Cette lecture plurielle des situations à l'aide du groupe permettra de prendre du recul par rapport à ses représentations.

V. Evaluation du dispositif

Nous proposons de constituer un tableau de bord de suivi de l'activité (Annexe 17). Le suivi des effectifs s'effectuera grâce à notre logiciel interne.

L'évaluation continue de l'activité se réalisera à travers les synthèses du PGAF, les bilans intermédiaires, les bilans hebdomadaires (Annexe 18) et les rapports de situation (Annexe 19). Le compte rendu de l'astreinte (Annexe 20) et les mesures de répit permettront d'identifier la qualité de nos prestations.

A partir de ces données, nous analyserons les résultats globaux du projet au regard des enjeux, tant sur le plan qualitatif que quantitatif. Nous mettrons en relation ces résultats avec les ressources investies dans le projet.

Un rapport d'activité annuel permettra de mesurer la qualité et l'efficacité des prestations proposées. L'analyse des faits marquants de l'année permettra d'identifier des pistes d'amélioration en adéquation avec les objectifs du dispositif.

Les reportings mensuels sont des points de repères fixes sur l'année. Les indicateurs de l'activité y sont analysés et si besoin un plan d'action est construit afin de réajuster ou adapter les objectifs du dispositif.

Nous proposons d'évaluer de manière continue la qualité des prestations du CPERD en mesurant la satisfaction des usagers à chaque étape de son parcours (à l'accueil, pendant et après l'accompagnement) grâce à des enquêtes de satisfaction (Annexe 21).

La famille a la possibilité de solliciter à tout moment le service pour donner son avis sur les dispositions la concernant.

En toute transparence, le contenu des bilans d'accompagnement est intégralement partagé et lu avec la famille. A l'issue, la famille est invitée à rédiger un paragraphe pour faire part de sa position quant aux propositions d'orientation.

Pour l'analyse post-intervention, nous co-construirons avec les usagers une fiche de retour d'expérience, une grille d'analyse qui permettra aux familles d'exprimer leurs opinions, leurs ressentis et d'être force de proposition dans l'objectif d'une amélioration continue de nos prestations.

Les indicateurs RH nous permettront de mesurer le climat social du dispositif.

Nous proposons d'établir, en fin d'exercice, un état financier du dispositif.